

Séance ordinaire du 14 septembre 2009



2009-09
205

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce lundi 14 septembre 2009 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy
Siège # 2 M. Richard Morin
Siège # 3 M. Normand Pouliot

Siège # 4 M. Paul Joly
Siège # 5 M. Claude Grondin
Siège # 6 M. Richard Fluet

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - OUVERTURE DE LA SESSION :

Après la vérification du quorum, madame la mairesse déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

2 - ACTIVITÉS SPÉCIALES :

02.01 - AVIS DE MISE EN CANDIDATURE

2.01 - AVIS DE MISE EN CANDIDATURE :

La période de mise en candidature, à la mairie et pour l'ensemble des postes de conseillers, se déroulera du vendredi 18 septembre 2009 au vendredi 2 octobre 2009.

Les membres du conseil annoncent leurs intentions:

Mme la mairesse, Me Huguette Plante, soumettra sa candidature

Conseillère au siège # 1, Mme Lise Roy: soumettra sa candidature

Conseiller au siège # 2, M. Richard Morin, soumettra sa candidature

Conseiller au siège # 3, M. Normand Pouliot, soumettra sa candidature

Conseiller au siège #4, M. Paul Joly, soumettra sa candidature

Conseiller au siège # 5, M. Claude Grondin, ne sollicitera pas un nouveau mandat

Conseiller au siège #6, M. Richard Fluet, soumettra sa candidature

**2009-09
206**

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de la session
- 2 - Activités spéciales
 - 2.1 - Avis de mise en candidature
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 - Session régulière du 10 août 2009
- 5 - Première période de questions
- 6 - Correspondance
 - 6.1 - Bordereau de correspondances
- 7 - Hygiène du milieu-recyclage
 - 7.1 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
 - 7.2 - Ressourcerie, états financiers 2008
- 8 - Sécurité publique
 - 8.1 - Dépôt de procès verbaux des rencontres des membres du comité incendie
 - 8.2 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en août 2009 et des engagements du mois suivant.
 - 8.3 - Couverture de risque incendie pour la municipalité de St-Hilaire de Dorset
 - 8.4 - Droit de refus en matière de sécurité incendie
- 9 - Travaux publics-aqueduc-égouts
 - 9.1 - Dépôt des procès verbaux du comité des travaux publics
 - 9.2 - Modification de la résolution 2009-07-172
 - 9.3 - Modification de la résolution 2009-07-170
 - 9.4 - Modification de la résolution 2009-08-198
 - 9.5 - Crédit de taxes à la construction pour Les équipements d'érablières CDL inc.
 - 9.6 - Ruisseau vaseux, confirmation de mandat par la MRC.
 - 9.7 - Réfection de l'éclairage au CLSC
 - 9.8 - Achat d'équipement à neige
 - 9.9 - Personnel de déneigement
 - 9.1 - Contrat de déneigement du stationnement municipal (restaurants)
 - 9.11 - Ruisseau vaseux, travaux urgents
 - 9.12 - Vidanges des roulottes au Relais
 - 9.13 - Limites de vitesse
- 10 - Loisirs-tourisme
 - 10.01 - Rapport mensuel d'activités du mois précédent et prévisions du mois courant
- 11 - Urbanisme-développement du territoire
 - 11.01 - Dépôt des procès verbaux du comité d'urbanisme
 - 11.02 - Recommandation de modifications à la carte de zonage et au plan d'urbanisme
 - 11.03 - Fédération des "Villages Relais"
- 12 - Finances-gestion des services
 - 12.01 - Dépôt des procès verbaux du comité des finances
 - 12.02 - Comptes du mois d'août 2009 et engagements financiers du mois suivant.
 - 12.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois d'août 2009
 - 12.04 - Résolution modifiant le tarif de remboursement des frais de kilométrage
 - 12.05 - Dépôt des rapports d'approbation de la SHQ
 - 12.06 - Dons et commandites
 - 12.07 - Évaluation du rendement
 - 12.08 - Demande d'augmentation salariale

13 - Législation

13.01 - Adoption d'un projet de règlement visant à modifier le règlement 373-2007 et le règlement 370-2007

13.02 - Avis de motion Règlement # 409-2009

13.03 - Avis de motion, Règlement # 410-2009

14 - Divers

14.01 - Fermeture des bureaux de poste publics et de la livraison en milieu rural

15 - Deuxième période de questions

16 - Clôture et levée de l'assemblée

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes:

À enlever: 9.2 - Modification à la résolution 2009-07-172

À ajouter: 11.03 - Fédération des Villages Relais

12.07 - Évaluation du rendement

12.08 - Demande d'augmentation salariale

13.02 - Avis de motion, règlement 409-2009

13.03 - Avis de motion, règlement 410-2009

Adopté unanimement,

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2009-09
207

04.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2009

4.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2009 :

Copie du procès-verbal de la session régulière du conseil tenue le 10 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 10 août 2009, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question.

06 - CORRESPONDANCE

6 - CORRESPONDANCE :

06.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES

6.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES :

Dépôt du bordereau de correspondances, session de septembre 2009. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

Noter:

- Ouverture officielle de CDL Dallaire, le vendredi 25 septembre 2009, entre 15.00 hrs et 21.00 hrs, au 776 8e rue est.

07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - RECYCLAGE :

07.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

7.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE :

Madame la mairesse dépose un document préparé par la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

- Ce document nous informe que le tonnage de déchets provenant de notre municipalité et acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire pour le mois de juillet est de 54,35 T.M./ 5 semaines;
- pour le mois d'août est de 44,81 T.M./ 4 semaines;
 - L'estimation du tonnage à être acheminé par notre municipalité pour l'an 2009 est de 782 tonnes métriques, soit une moyenne de 65.17 T.M. par mois.

**2009-09
208**

07.02 - RESSOURCERIE, ÉTATS FINANCIERS 2008

7.02 - RESSOURCERIE ÉTATS FINANCIERS 2008:

Attendu le dépôt des états financiers 2008 de la Société de bienfaisance G.E.H. inc. , opérant la Ressourcerie Beauce Sartigan (La Guadeloupe) et un point de service à St Georges.

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- de demander une rencontre avec les membres du conseil d'administration de la Société de Bienfaisance GEH inc concernant les résultats financiers de l'exercice 2008 et les mécanismes de redressement envisagés.
- le conseil manifeste également son inquiétude quant à l'impact du déficit d'opération 2008 sur la pérennité des opérations à La Guadeloupe.

Adoptée unanimement.

08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE :

**2009-09
209**

08.01 - DÉPÔT DE PROCÈS VERBAUX DES RENCONTRES DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE

8.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DES RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE:

Le directeur général dépose les procès verbaux des rencontres du comité incendie tenues en juillet, août et septembre 2009

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter les procès verbaux des rencontres du comité incendie tenues en juillet, août et septembre 2009 et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

**2009-09
210**

08.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN AOÛT 2009 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT.

8.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN AOÛT 2009 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT:

Attendu l'étude par le Comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le Service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du Comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin et résolu à l'unanimité d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois d'août 2009 pour un montant de 12 538.19 \$.
- engagements du mois de septembre 2009 reliés au service d'incendie, au montant de 4 100.00 \$.

Adoptée unanimement.

**2009-09
211**

08.03 - COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE POUR LA MUNICIPALITÉ DE ST-HILAIRE DE DORSET

8.03 - COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE POUR LA MUNICIPALITÉ ST-HILAIRE DE DORSET:

Attendu que, la municipalité de Saint-Hilaire de Dorset a effectué une demande d'adhésion au service de sécurité incendie inter municipal St-Évariste de Forsyth /La Guadeloupe (résolution 01.09.09.83);

Attendu que la municipalité de St Hilaire de Dorset a besoin d'une confirmation de couverture en matière de protection contre l'incendie, à compter du 15 octobre 2009;

Attendu qu'il est probable que les négociations d'adhésion et les procédures de modifications règlementaires du protocole, par les municipalités membres, dépassent le 15 octobre 2009.

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité que:

- le service incendie inter-municipal St-Évariste de Forsyth /La Guadeloupe, offre une couverture de protection contre l'incendie pour l'ensemble du territoire de la municipalité de St-Hilaire de Dorset à compter du 1er octobre 2009.
- cette couverture sera gratuite et s'étendra jusqu'au 1er janvier 2010 date à compter de laquelle le nouveau protocole d'entente devrait s'appliquer.

- Il est cependant entendu que la municipalité de St Hilaire de Dorset couvrira les coûts d'intervention du corps de pompiers de

St-Évariste / La Guadeloupe lors du déclenchement d'une alerte, au taux applicables pour les interventions d'entraide, pour la période du 1er octobre 2009 au 31 décembre 2009.

Adopté à l'unanimité

**2009-09
212**

08.04 - DROIT DE REFUS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

8.04 - DROIT DE REFUS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Attendu que les priorités des élus municipaux en regard de la sécurité incendie sont d'assurer la protection de la population dans le respect de la santé, de la sécurité et de l'intégrité physique des intervenants;

Attendu qu'à la suite des décisions rendues par la CSST, tous les schémas déjà reconnus conformes ne répondront plus aux exigences du ministre de la Sécurité publique et par le fait même, les municipalités n'auront plus l'immunité de poursuite;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet et résolu à l'unanimité:

- de demander au gouvernement du Québec, par la voie de son Premier ministre, d'assurer la cohérence globale des actions de ses ministères et agences en matière de sécurité incendie.
- de demander au gouvernement de confier au ministre de la Sécurité publique le mandat de concerter les différents acteurs, en étroite collaboration avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'avec le ministre du Travail ;
- d'appuyer les démarches qu'entreprendront, au nom de leurs membres, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération des municipalités du Québec dans cet important dossier ;
- de transmettre cette résolution immédiatement au Premier ministre du Québec, l'Honorable Jean Charest, ainsi qu'au ministre de la Sécurité publique, M. Jacques Dupuis, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, au ministre du Travail, M. Sam Hammad, au président de l'UMQ, M. Robert Coulombe et au président de la FQM, M. Bernard Généreux.

Adopté à l'unanimité

09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

9 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUCS - ÉGOUTS :

**2009-09
213**

09.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS

9.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS:

Le directeur général dépose les procès verbaux des réunions du comité des travaux publics, tenues depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité d'adopter les procès verbaux des réunions suivantes du comité des travaux publics et des recommandations qu'ils contiennent:

- Réunion du 26 août 2009

Adoptée unanimement.

09.02 - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2009-07-172

9.02 - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2009-07-172:

Cet item a été retiré de l'ordre du jour.

**2009-09
214**

09.03 - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2009-07-170

9.03 - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2009-07-170 :

Attendu que par le biais de la résolution 2009-07-170 la municipalité de La Guadeloupe:

- retenait le projet de M. Gaétan Roy, pour un investissement de 675,000\$, sur une partie du lot 25-A-42-P du Rang A du Canton de Forsyth.
- acceptait de satisfaire à une condition du projet, à savoir: que le terrain soit céder gratuitement au promoteur.

Attendu qu'en vertu de l'article 6.1 du code municipal, l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux;

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe peut soutenir financièrement un organisme de développement économique.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 2009-07-170 de la façon suivante:

- le terrain sera vendu au promoteur au prix de 16,000\$ correspondant à la valeur inscrite au rôle d'évaluation.
- la municipalité accordera une subvention de 16,000\$ à la Société de Développement Industriel de La Guadeloupe(SDIG)
- La SDIG versera une subvention de 16,000\$ afin de stimuler l'investissement dans un projet de construction de deux immeubles locatifs.

Adopté unanimement

**2009-09
215**

09.04 - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2009-08-198

9.04 - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2009-08-198 :

Attendu que par le biais de la résolution 2009-08-198 la municipalité de La Guadeloupe:

- retenait le projet de M. Guillaume Pouliot et de Mme Julie Poulin, pour un investissement de 175,000\$, sur une partie du lot 15-B et 15-C du Rang A du Canton de Forsyth.
- acceptait de satisfaire à une condition du projet, à savoir: que le terrain soit céder gratuitement au promoteur.

Attendu qu'en vertu de l'article 6.1 du code municipal, l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux;

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe peu soutenir financièrement un organisme de développement économique;

Attendu que l'évaluateur de la MRC reconnaît la pertinence d'utiliser des valeurs comparables, de terrains subdivisés voisins, pour établir la valeur de l'immeuble cédé.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluét et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 2009-07-170 de la façon suivante:

- le terrain sera vendu au promoteur au prix de 8,000\$ correspondant à la valeur d'unités de voisinage comparables, au rôle d'évaluation en vigueur.
- la municipalité accordera une subvention de 8,000\$ à la Société de Développement Industriel de La Guadeloupe(SDIG)
- la SDIG versera une subvention de 8,000\$ afin d'attirer deux jeunes professionnels comme nouveaux résidents.

Adopté unanimement

2009-09
216

09.05 - CRÉDIT DE TAXES À LA CONSTRUCTION POUR LES ÉQUIPEMSNTS D'ÉRABLIÈRES CDL INC.

9.05- CRÉDIT DE TAXES POUR LES ÉQUIPEMENTS D'ÉRABLIÈRES CDL INC. :

Attendu la résolution 2009-02-033 de ce conseil accordant les crédits de taxes suivants aux Équipements d'érablières CDL inc. suite à l'acquisition de l'immeuble "Acrylique LeBo inc":

- Mutation immobilière sur une transaction de 225,000\$, pour une valeur de 2,000\$
- Crédits de taxes foncières pour une période de cinq ans se répartissant comme suit (sur la base d'une taxe foncière à 1.55\$ / 100\$ d'évaluation)

○ 2009	100%	3,487.50 \$
○ 2010	100%	3,487.50 \$
○ 2011	75%	2,615.63 \$
○ 2012	50%	1,743.75 \$
○ 2013	25%	871.88 \$
○ Total des crédits:		12,206.26 \$

Attendu la demande des Équipements d'érablières CDL inc. de bénéficier d'un crédit de taxes sur la valeur liée à l'agrandissement de l'usine (approximativement 1,300,000\$) se répartissant comme suit:

○ 2010	100%	20,150 \$
○ 2011	75%	15,112 \$
○ 2012	50%	10,125 \$
○ 2013	25%	5,037 \$
○ Total des crédits:		50,424 \$

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- d'accorder aux Équipements d'érablières CDL inc. un crédit de taxes sur la valeur supplémentaire générée par l'agrandissement de l'usine se répartissant comme suit:

○ 2010	100%
○ 2011	75%
○ 2012	50%
○ 2013	25%

Adoptée unanimement.

09.06 - RUISSEAU VASEUX, CONFIRMATION DE MANDAT PAR LA MRC.

9.06 - RUISSEAU VASEUX, CONFIRMATION DE MANDAT PAR LA MRC :

Dépôt de la résolution 2009-074 de la MRC Beauce Sartigan confirmant le mandat d'ingénieur à la firme Génivar concernant le dossier du dragage du bassin de rétention et de l'aménagement du ruisseau vaseux.

**2009-09
217**

09.07 - RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE AU CLSC

9.07 - RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE AU CLSC :

Attendu que, à compter de janvier 2010, les normes relatives aux appareils d'éclairage à tubes fluorescents seront changées;

Attendu que, à compter de cette date, les tubes et les ballasts existants ne seront plus disponibles sur le marché;

Attendu la proposition d'Hydro Québec subventionnant le remplacement de l'ensemble des appareils à hauteur de 4,380\$;

Attendu que le remplacement de ces appareils générerait des économies annuelles d'énergie de 3,892 \$ et que la période d'amortissement de l'investissement municipal serait de 26 mois.

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- de ne pas procéder immédiatement au remplacement des luminaires fluorescents intérieurs du CLSC.
 - la technologie de remplacement ne semble pas fiable
 - les nouveaux ballast semblent devoir être remplacés plus souvent et seraient plus dispendieux.

Adoptée unanimement.

**2009-09
218**

09.08 - ACHAT D'ÉQUIPEMENT À NEIGE

9.08- ACHAT D'ÉQUIPEMENTS À NEIGE

Attendu les recommandations du comité des travaux publics (PV 2009-08-28)

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu unanimement:

- Que le conseil accepte la proposition de Plamondon Camquip, pour la fourniture d'un attelage de déneigement, au montant de net de 7,370\$
 - La transaction comprend la remise d'un montant de 2,500\$, par le vendeur, en échange d'un attelage de déneigement one-way, présentement propriété de la municipalité.
 - Le camion six(6) roues est déjà équipé, au niveau de l'hydraulique et des supports de raccordement, pour utiliser le nouvel attelage.
- Que le conseil procède à l'achat de pneus d'hiver de déneigement + six roues de montage, le tout pour une valeur estimée de 4,000\$

Adopté unanimement

**2009-09
219**

09.09 - PERSONNEL DE DÉNEIGEMENT

9.09- PERSONNEL DE DÉNEIGEMENT

Attendu l'analyse de besoins en matière de déneigement et les recommandations du comité des travaux publics (PV 2009-08-26)

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin et unanimement résolu:

- Que le conseil procède à l'affichage d'un poste à temps plein régulier (40 hrs/sem) regroupant :
 - Les activités d'entretien du réseau de voirie et des réseaux d'aqueduc/ égouts (poste actuellement à temps partiel régulier, 40 hrs/sem x 34 sem/ année)
 - Les activités d'opérations de déneigement en précisant
 - L'obligation de disponibilité 7 jrs, jrs/soir/ nuit pour les activités de déneigement
 - Les véhicules / équipements de déneigement et de déglacage avec lesquels l'opérateur devra composer
- Que cet affichage soit réalisé dans les meilleurs délais afin que :
 - l'affichage soit transmis au syndicat
 - le poste soit opérationnel dès décembre 2009

Adopté unanimement

**2009-09
220**

09.10 - CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT MUNICIPAL (RESTAURANTS)

9.10- CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

Attendu les recommandations du comité des travaux publics (PV 2009-08-26)

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin et unanimement résolu:

- d'accorder le contrat de déneigement du stationnement municipal (restaurants) à M. Clermont Deblois au montant de 780\$ pour l'automne 2009 et l'hiver 2010. Ce montant est un tarif fixe versé en une seule fois, sur facturation, en mars de chaque année.
- ce contrat pourra être reconduit d'année en année, selon la volonté des parties, en indexant la tarification à l'augmentation du coût du carburant pour la période courue.

Adopté unanimement

**2009-09
221**

09.11 - RUISSEAU VASEUX, TRAVAUX URGENTS

9.11- RUISSEAU VASEUX, TRAVAUX URGENTS

Attendu la demande de M. Richard Shink et les recommandations du comité des travaux publics (PV 2009-08-26)

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot et unanimement résolu:

- Que le directeur des travaux publics procède cet automne au nettoyage du ponceau à la sortie du bassin de rétention (barrage) et constituant l'entrée de M. Shink
- Que la direction générale finalise le projet d'acquisition d'une bande de terrain appartenant à M. Shink constituée du chemin d'entretien et de la canalisation de sortie du bassin de rétention jusqu'au rang du lac des Grelots

- Que la direction générale vérifie que le mandat confié à l'ingénieur comprenne également les calcul et plans nécessaires au changement des ponceaux de la 8^e rue Ouest et sous l'emprise du CP.
 - Plan sommaire et estimés pour le CP
 - Estimés des coûts et valeur du surdimensionnement pour le ponceau de la 8^e rue est et du CP.

Adopté unanimement.

**2009-09
222**

09.12 - VIDANGES DES ROULOTTES AU RELAIS

9.12- VIDANGES DES ROULOTTES AU RELAIS

Attendu les recommandations du comité des finances (PV 2009-08-26)

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet et unanimement résolu que le conseil accepte:

- de modifier son plan de services Village Relais
- de localiser le service de vidanges des eaux usées de roulottes sur le terrain prévu pour accueillir les véhicules récréatifs et les roulottes, au centre village.
 - qu'y soit aménagée une sortie d'aqueduc.

Adopté unanimement

**2009-09
223**

09.13 - LIMITES DE VITESSE

9.13- LIMITES DE VITESSE

Attendu les demandes de citoyens

Attendu les recommandations du comité des travaux publics (PV 2009-08-26) visant à limiter la vitesse de circulation des véhicules moteur dans certains secteurs de la municipalité:

- Dans le secteur de la 8^e rue Ouest, à l'approche des infrastructures de loisirs (Aréna, terrain de balle, terrain de soccer, skate park, etc) et du camp de jour
- dans le secteur récréo-touristique du Domaine la Guadeloupe et de l'entrée du parc industriel (intersection de la 26^e avenue)

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Transports du Québec et au directeur des travaux publics :

- Que la limite de 50 km/ hrs soit déplacée jusqu'à une distance de 300 mètres passée l'entrée du Centre Sportif en direction du rang du lac des Grelots, sur la 8^e rue Ouest
- Que la limite de vitesse sur la route 269 soit abaissée à 70 km/hrs, de la limite actuelle de 90 km/hrs, en face de l'usine Norgate Métal (Route 269) jusqu'à l'entrée du Domaine la Guadeloupe (Route 269)

Adopté unanimement

10 - LOISIRS-TOURISME

10 - LOISIRS - TOURISME :

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT :

Remis au mois prochain

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

**2009-09
224**

11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME

11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME:

Le directeur général dépose les procès verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme, tenues depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter les procès verbaux des réunions suivantes du comité d'urbanisme et des recommandations qu'ils contiennent:

- Réunion du 31 août 2009

Adoptée unanimement.

**2009-09
225**

11.02 - RECOMMANDATION DE MODIFICATIONS À LA CARTE DE ZONAGE ET AU PLAN D'URBANISME

11.02 -RECOMMANDATION DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET AU PLAN D'URBANISME:

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande, au conseil municipal, d'effectuer des modifications au règlement numéro 373-2007 sur le zonage et au plan d'urbanisme 370-2007;

- Propriété de M. Richard Boulanger, située au 696, 4ème Rue Est:
 - actuellement en zone I-904,
 - intégration proposée à la zone C-704;
- 3ème Rue Est:
 - actuellement divisée par la délimitation de zonage
 - un côté de la rue se trouvant en Zone C-818
 - l'autre côté, en zone R-307
 - intégration proposée de cette rue à la zone R-307;
- Terrain, situé en bordure de la 8ème Rue Ouest, acheté par la municipalité au mois de juillet 2009, lots: 15-B-1,15-B-3, 15-C-19,15-C-5, P-15-B-P-15-C, P-15-C-18
 - Remplacer la zone actuelle P-1009 par la zone R-313
- Amendement à la réglementation concernant la marge avant et la dimension permise lors de la construction de garage

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin et résolu unanimement d'adopter les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et d'effectuer les changements nécessaires, au plan d'urbanisme ainsi qu'au règlement de zonage (cartographie), le tout tel qu'il apparaît aux plans annexés à cette recommandation, sous la cote 11.2 du présent procès-verbal, pour en faire partie intégrante.

Adoptée unanimement.

**2009-09
226**

11.03 - FÉDÉRATION DES "VILLAGES RELAIS"

11.03- FÉDÉRATION DES "VILLAGES RELAIS"

Attendu le programme "Villages Relais" du ministère des Transports du Québec auquel la municipalité de La Guadeloupe est associée.

Attendu la mise en place d'une fédération québécoise des Villages Relais

Attendu que chaque municipalité, détenant la reconnaissance Village Relais, peut être représentée lors de l'assemblée générale de fondation soit par un élu soit par une personne désignée par résolution de la municipalité.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et unanimement résolu que la municipalité de La Guadeloupe:

- confirme sa volonté d'adhésion à la Fédération des Villages Relais du Québec.
- accepte de défrayer le coût de sa cotisation annuelle en fonction de la cote part à être adoptée par l'assemblée générale.
- mandate son directeur général, M. Marc André Doyle, pour la représenter lors de l'assemblée générale de fondation devant se tenir le 23 septembre 2009, au Centre de Congrès de Québec.

Adopté unanimement

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

12 - FINANCES - GESTION DES SERVICES :

**2009-09
227**

12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES

12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES

Le directeur général dépose les procès verbaux des réunions du comité des finances, tenues depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter les procès verbaux des réunions suivantes du comité des finances et des recommandations qu'ils contiennent:

- Réunion du 8 septembre 2009

Adopté unanimement

**2009-09
228**

12.02 - COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2009 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT.

12.02 - COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2009 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT:

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité des finances qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin et résolu à l'unanimité

- que les comptes du mois d'août 2009, au montant total de 241,581.24 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	25,990.97 \$
• Comptes à payer	163,188.75 \$
• Salaires nets versés	38,326.35 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>14,075.17 \$</u>
• Total	241,581.24\$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de septembre 2009 pour un montant total de 65,455.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

12.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS D'AOÛT 2009

12.3 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS D'AOÛT 2009 :

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois d'août 2009

**2009-09
229**

12.04 - RÉOLUTION MODIFIANT LE TARIF DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE KILOMÉTRAGE

12.04 - RÉOLUTION MODIFIANT LE TARIF DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE KILOMÉTRAGE :

Attendu les modifications apportées au règlement 328-2000, par le règlement 394-2008, permettant au conseil de modifier par résolution le taux de remboursement d'une dépense au kilomètre:

En conséquence;

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu unanimement ce qui suit :

Que le taux d'allocation de dépense pour frais d'automobile passe de 0.51\$ le kilomètre à 0.52 \$ le kilomètre, suivant la norme fiscale publiée par le ministère

Adoptée unanimement.

12.05 - DÉPÔT DES RAPPORTS D'APPROBATION DE LA SHQ

12.05 - DÉPÔT DES RAPPORTS D'APPROBATION DE LA SHQ :

Attendu que le directeur général a fait dépôt des rapports d'approbation suivants concernant l'administration de l'OMH La Guadeloupe, savoir:

- États financiers 2008
- Budget 2009

**2009-09
230**

12.06 - DONS ET COMMANDITES

12.06 - DONS ET COMMANDITES :

Attendu les recommandations du comité de finances.

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité d'accepter , selon la description apparaissant ci-après, les demandes de dons et commandites suivantes:

- Invitation au Dîner du 60e anniversaire du Cercle des Fermières de La Guadeloupe qui se tiendra le dimanche 4 octobre prochain, un montant de 60\$

Adopté unanimement.

**2009-09
231**

12.07 - ÉVALUATION DU RENDEMENT

12.07- ÉVALUATION DU RENDEMENT

Le conseiller au siège #5, M. Claude Grondin, déclare un intérêt potentiel dans ce dossier. Il s'est retiré des débats en caucus et lors de l'assemblée du conseil.

Attendu le processus d'évaluation du rendement de Mme Francine Grondin, déposé devant le comité de finances et les recommandations de celui-ci (PV 2009-09-08)

Attendu qu'il appartient au conseil de confirmer l'embauche ou le renvoie d'un employé ainsi que les préavis qui peuvent lui être adressés.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité

- d'adopter le rapport d'évaluation du rendement
- d'aviser l'employée que la municipalité ne pourra maintenir sa relation d'emploi si, lors de la prochaine activité d'évaluation, prévue pour janvier 2010, la direction générale constate toujours les problèmes comportementaux soulignés dans ce document d'évaluation.

Adopté unanimement

**2009-09
232**

12.08 - DEMANDE D'AUGMENTATION SALARIALE

12.08- DEMANDE D'AUGMENTATION SALARIALE

Le conseiller au siège #5, M. Claude Grondin, déclare un intérêt potentiel dans ce dossier. Il a accepté de se retirer des débats lors du caucus et de l'assemblée du conseil.

Attendu la demande d'augmentation salariale déposée par Mme Francine Grondin.

Attendu les recommandations du comité de finances et la position syndicale.

Attendu qu'il est de l'autorité du conseil de déterminer les conditions de travail de ses employés

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot et résolu à l'unanimité de refuser la demande pour les raisons suivantes:

- le résultat de l'évaluation du rendement n'est pas satisfaisant
- le poste n'a subi aucune modification de description depuis son affichage et les attributions actuelles ne nécessitent pas sa modification
- la description détaillée a été remise à chacun des postulants à l'embauche
- la norme salariale prévue à la convention a été précisée lors de l'entrevue et de l'embauche
- le syndicat a exprimé sa volonté écrite de ne pas ouvrir la convention de travail sur cette question.

Cependant le conseil partage la recommandation du directeur général à l'effet d'ajuster le salaire à la hausse, sans pour autant rejoindre les comparables

déposés par la demanderesse, lorsque le taux d'intégration aux activités de base de la description de tâches atteindra 80%.

Adopté unanimement

13 - LÉGISLATION

13 - LÉGISLATION :

**2009-09
233**

13.01 - ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 373-2007 ET LE RÈGLEMENT 370-2007

13.01 - ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 373-2007 ET LE RÈGLEMENT 370-2007:

Attendu les recommandations du comité d'urbanisme adopté par ce conseil à sa résolution # 2009-09-225 de cette séance;

Attendu que la Municipalité de La Guadeloupe a adopté les règlements 370-2007 (Plan d'urbanisme) et 373-2007 (Zonage) lesquels sont entrés en vigueur en février 2007;

Attendu que le conseil municipal juge qu'il est de l'intérêt de la Municipalité de La Guadeloupe d'apporter des modifications à ces règlements;

En conséquence:

Il est proposé par et unanimement résolu:

- Il est proposé par M. Paul Joly et unanimement résolu:

d'adopter le projet de règlement déposé devant ce conseil et visant à modifier le règlement 373-2007, règlement de zonage, ainsi que la carte de zonage qui y est annexée, et le règlement 370-2007, plan d'urbanisme, ainsi que le plan d'affectation des sols qui y est annexé.

Adoptée unanimement

13.02 - AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 409-2009

13.09- AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT 409-2009

Avis de motion est donné par la conseillère Mme Lise Roy qu'elle déposera, à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement, portant le numéro 409-2009 modifiant le règlement 370-2007 Plan d'urbanisme.

13.03 - AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT # 410-2009

13.03- AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT # 410-2009

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Grondin qu'il déposera, à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement, portant le numéro 410-2009, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 373-2009 et la carte de zonage qui lui est annexée.

14 - DIVERS

14- DIVERS :

**2009-09
234**

14.01 - FERMETURE DES BUREAUX DE POSTE PUBLICS ET DE LA LIVRAISON EN MILIEU RURAL

14.01 - FERMETURE DES BUREAUX DE POSTE PUBLICS ET DE LA LIVRAISON EN MILIEU RURAL:

Attendu que le rapport de l'Examen stratégique de la Société canadienne des

postes recommande de remplacer le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural ou dans de petites villes par de nouvelles règles et procédures qui permettraient, entre autres, de remplacer des bureaux de poste publics par des comptoirs postaux exploités par le secteur privé;

Attendu que le rapport recommande également de réévaluer la pertinence de la livraison aux boîtes aux lettres rurales;

Attendu que ces recommandations, si elles étaient mises en œuvre par le gouvernement fédéral, menaceraient le service postal public de notre collectivité et les emplois qui y sont rattachés et modifieraient fondamentalement la nature du réseau de points de vente au détail et de livraison de Postes Canada;

Attendu que le rapport propose que Postes Canada utilise son processus de consultation auprès des collectivités quand elle entend fermer ou rationaliser un bureau de poste ou un comptoir postal et qu'elle se serve d'un processus semblable quand elle entend remplacer la livraison à des boîtes aux lettres rurales par un service de livraison à des boîtes postales communautaires, à des boîtes vertes ou à un bureau de poste, bien que ce processus de consultation soit hautement inadéquat.

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Fluet et résolu unanimement :

QUE : La municipalité de La Guadeloupe écrive à M. Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada, et demande que le gouvernement maintienne, dans notre collectivité, le service postal public et les emplois qui y sont rattachés en rejetant les recommandations de l'Examen stratégique lesquels auraient pour effet :

1. de mettre fin au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural et dans les petites villes et d'accorder à Postes Canada la souplesse nécessaire pour fermer des bureaux de poste visés par le moratoire actuel ou pour convertir des bureaux de poste publics en des points de vente privés;
2. de réduire la livraison à des boîtes aux lettres rurales sans d'abord examiner les différentes options ou sans consulter les résidents ou les représentants des travailleuses et travailleurs des postes.

QUE : Nous demandions que le ministre Merrifield consulte la population, les syndicats des postes et d'autres principaux intervenants en vue d'élaborer un processus uniforme et démocratique qui servirait à apporter des modifications fondamentales au réseau de points de vente et de livraison de Postes Canada.

QUE : De faire parvenir cette résolution à Monsieur Rob Merrifield, ministre d'État au Transport et une copie à : Monsieur Denis Lemelin, président, Syndicat des travailleurs et travailleuses de postes; Monsieur Robert Dutil, député de Beauce Sud;

Monsieur Jean Perrault, président, Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée à l'unanimité.

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS :

**2009-09
235**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :

Il est proposé par M. Richard Morin, et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture 21.00 hrs

Huguette Plante, mairesse

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.